

Les fonctionnaires et les services publics, nouvelles cibles de la politique gouvernementale !

Gel du point d'indice, retour de la journée de carence, augmentation de la CSG, frein sur la mise en œuvre du PPCR : ces mesures vont peser lourd sur nos salaires. Alors même que la crise de recrutement continue de s'amplifier dans l'Éducation nationale, ces annonces sont particulièrement irresponsables et inacceptables.

Gel du point d'indice : nouveau coup de froid !

Après un timide dégel, le nouveau Ministre de l'Action Publique a annoncé le gel du point d'indice. Ajouté à l'inflation qui devrait dépasser 1%, mais aussi aux effets de la réforme des retraites (augmentation des retenues pour pensions au 1er janvier 2018), les conséquences vont être lourdes pour les fonctionnaires qui vont ainsi subir une baisse de leur salaire net. Sur la décennie 2010, on pourrait donc largement dépasser les 10% de baisse !

CSG : quelle compensation pour les fonctionnaires ?

Augmentation de la CSG et augmentation du pouvoir d'achat, telle était une des promesses du candidat Macron. Au-delà des questions posées par le recours à la CSG pour financer la Protection Sociale, cette augmentation de la CSG va se traduire par une baisse de salaire pour les fonctionnaires sans compensation pour l'instant.

Journée de carence : une mesure injuste et stigmatisante

Au sein de la Fonction Publique, les personnels de l'enseignement sont parmi les moins absents et pourtant, le ministre de l'Action Publique rétablit le jour de carence.

Au-delà du caractère particulièrement stigmatisant, renforçant ainsi les idées reçues contre les fonctionnaires, cette décision revient à diminuer le salaire des fonctionnaires malades.

PPCR : report, c'est NON !

PPCR est un premier pas appelant rapidement d'autres mesures. La remise en cause de son calendrier de mise en œuvre serait donc inacceptable ! Toute tentative d'étalement des mesures PPCR constituerait un nouveau recul pour le pouvoir d'achat des personnels et une trahison du dialogue social.



Lieux et horaires
des manifestations
sur notre site

www.montpellier.snes.edu

et en appelant les sections
départementales
du SNES et de la FSU.